



FICHE OUTIL DÉPARTEMENTALE

# « Le Projet de Vie Sociale et Partagée en habitat inclusif »



FICHE OUTIL DÉPARTEMENTALE

## « Le Projet de Vie Sociale et Partagée en habitat inclusif »

### Contexte et objectif

Dans le cadre de sa politique autonomie et du déploiement de **l'habitat inclusif**, le Département des Côtes d'Armor anime un réseau des animateurs/animateuses/coordonateurs/coordinatrices de vie sociale et partagée financé par la prestation « **Aide à la Vie Partagée** ». Rapidement, elles et ils ont exprimé le besoin de travailler ensemble autour de la notion de « **Projet de Vie Sociale et Partagée (PVSP)** », véritable clé de voute de tout projet d'habitat inclusif.

Cette « **fiche outil départementale** » est le fruit d'un travail conduit entre 2025 et 2026 par ce réseau. Après la réalisation d'une synthèse réglementaire, d'une recherche bibliographique et d'une analyse des PVSP existants en Côtes d'Armor, chacune et chacun ont pu s'exprimer – durant deux ateliers espacés de 6 mois – pour alimenter/amender/valider son contenu.

**Il est important de préciser que cette fiche ne vise pas à être exhaustive et qu'elle n'apporte pas de réponses toutes faites ni de vérités absolues, car chaque projet est unique par nature. Elle propose simplement quelques repères pour élaborer et faire vivre un projet de vie sociale et partagée.**

#### Elle est organisée en 5 grandes parties

- |   |      |
|---|------|
| I - Le cadre réglementaire  | p. 3 |
| II - Quelques principes clés  | p. 5 |
| III - Quelle méthode pour concevoir et adapter en continu un PSVP ? | p. 6 |
| IV - Des idées en termes de contenu                                 | p. 8 |
| V - Des ressources pour aller plus loin                             | p. 9 |

## I - Le cadre réglementaire

ce qu'en dit l'arrêté du 24 juin 2019 relatif au modèle du cahier des charges national du projet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif.

### Le b.a.-ba

- « l'habitat inclusif est assorti d'un projet de vie sociale et partagée (PVSP) »
- « Le PVSP se formalise dans une charte »



**PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGÉE ET/OU CHARTE DE VIE SOCIALE ? SELON LA RÉGLEMENTATION, LE PVSP EST FORMALISÉ AU SEIN D'UN DOCUMENT APPELÉ « CHARTE [DE VIE SOCIALE ET PARTAGÉE] ». ICI, NOUS PARLERONS INDIFFÉREMMENT DE PVSP OU DE CHARTE.**

### La méthode d'élaboration avec les habitantes et habitants.

- « [La personne morale porteuse de l'habitat inclusif] doit favoriser la participation des habitants à la définition du PVSP, à sa réalisation et à son évolution. »
- « les habitants et, le cas échéant, leurs représentants, élaborent et pilotent, avec l'appui du porteur, le PVSP. »
- « la charte est conçue par les habitants avec l'appui du porteur, ou qu'ils acceptent en cas d'emménagement postérieurement à son élaboration. »

**PVSP / CHARTE ... L'ESSENTIEL NE RÉSIDE PAS DANS LE NOM OU LE FORMAT DU DOCUMENT, MAIS PLUTÔT DANS SA MÉTHODE D'ÉLABORATION ET DANS SON CONTENU, ET QU'IL NE SOIT PAS UN DOCUMENT INSTITUTIONNEL IMMuable. CELA IMPLIQUE UNE POSTURE PARTICULIÈRE DE LA PART DE LA PERSONNE PORTEUSE DU PROJET QUI, POUR LAISSER LE « POUVOIR D'AGIR » AUX HABITANTES ET HABITANTS, DOIT SAVOIR ANALYSER FINEMENT LES CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES/RÉGLEMENTAIRES AUXQUELLES ELLE FAIT FACE.**

- « Le projet de vie sociale et partagée doit satisfaire, sur le long terme, les habitants. Pour cela, ils sont consultés régulièrement, conformément aux dispositions prévues par la charte, afin d'ajuster le projet si besoin est. »

## Le contenu

- « le PVSP permet le respect du rythme de chacun. »
- « le PVSP doit faciliter la participation sociale et citoyenne de ses habitants. »
- « le PVSP propose a minima la mise en place d'activités destinées à l'ensemble des habitants (mais sans obligation de participation). Il peut s'agir d'activités de convivialité, sportives, ludiques ou culturelles, effectuées au sein ou à l'extérieur de l'habitat inclusif. »
- « L'objectif du PVSP est de favoriser le « vivre ensemble », pour limiter le risque d'isolement de publics parfois fragiles. »
- « Le PVSP doit intégrer la prévention de la perte d'autonomie d'une part, et d'autre part, l'anticipation des risques d'évolution de la situation des personnes. »
- « L'appui aux habitants d'un dispositif d'habitat inclusif se fait dans quatre dimensions :
  - la veille et la sécurisation de la vie à domicile ;
  - le soutien à l'autonomie de la personne ;
  - le soutien à la convivialité ;
  - l'aide à la participation sociale et citoyenne.L'importance de l'une ou l'autre des dimensions doit cependant être modulée selon les caractéristiques et les souhaits des habitants. »

**« JE NE CROIS PAS QU'IL Y AIT DE BON OU DE MAUVAIS PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGÉE. MOI, SI JE DEVAIS RÉSUMER, JE DIRAIS QUE C'EST D'ABORD DES RENCONTRES. DES GENS QUI TRADUISENT LEUR PROJET COLLECTIF AU SEIN DE LEUR HABITAT ET DE LEUR LIEU DE VIE AU SENS LARGE, ET LA FAÇON DONT ILS SONT SOUTENUS DANS LEUR AUTONOMIE ET LEUR PARTICIPATION SOCIALE. »**

*Otis – Astérix et Obélix en habitat inclusif*



## II - Quelques principes clés



### ● **Évolution**

L'organisation et les règles de vie collective ne sont pas figées. Le PVSP évolue en même temps que les habitantes et les habitants, de leurs envies, des opportunités mais aussi des contraintes rencontrées. Une attention doit être portée pour que le document de formalisation évolue en même temps que l'organisation collective elle-même.

### ● **Simplicité**

Multiplier le nombre de supports de formalisation risque de rendre l'ensemble difficilement compréhensible. Il sera également plus difficile d'adapter en continu plusieurs supports de formalisation.

### ● **Responsabilité**

Le PVSP doit s'attacher à respecter la responsabilité de chacune et chacun : celle de la personne morale porteuse du projet (qui n'est pas en l'occurrence un gestionnaire d'établissement médico-social) comme celle des habitantes et habitants (en lien le cas échéant avec leurs personnes représentantes légales, selon leurs mesures de protections et les sujets évoqués) et des partenaires du projet.

### ● **Autodétermination**

Le PVSP n'est pas imposé aux habitantes et habitants. Ils et elles l'élaborent avec l'aide de de l'animateur/animateur/coordinateur/coordinateur de vie sociale et partagée, qui favorise l'expression individuelle de chacun pour construire et formaliser un projet collectif.

### ● **Adaptation**

La forme du PVSP doit être adaptée au public à qui il s'adresse. Le langage employé doit être simple, accessible, et adapté. Il peut prendre des formes très diverses, tant que cela fait sens pour les habitantes et habitants.

### ● **Ouverture**

La vie sociale ne se limite pas à l'intérieur de l'habitat, elle s'inscrit dans un territoire. Un PVSP doit prendre en compte le territoire de vie des personnes.

### ● **Réalisme**

Le PVSP doit correspondre aux envies et aux besoins des personnes habitantes tout en étant adapté à leurs ressources, ainsi qu'à celle de la personne morale porteuse du projet, et du territoire dans son ensemble.

### III - Quelle méthode pour concevoir et adapter en continue un PVSP ?

#### ● Quelques idées pour favoriser l'expression des personnes :

- Utiliser des méthodes d'intelligence collective. Le jeu favorise l'expression de tout un chacun.
- Organiser des temps d'échange formalisés type « conseil de maison », tout en profitant des temps informels pour être attentif à la parole spontanée. Un simple carnet de notes peut être le premier outil des personnes professionnelles.
- Ne pas négliger les temps d'échange en individuel pour vérifier la compréhension et l'adhésion de chacune et chacun, des personnes les plus discrètes notamment.

#### ● La place des personnes représentantes légales

dans le processus d'élaboration du PVSP doit être adaptée selon le type de mesure de protection, la volonté des personnes habitantes, les responsabilités de chaque partie prenante face sujets évoqués.

#### ● Que ce soit pour écrire un PVSP,

pour le réviser, ou pour réguler la vie collective de manière générale... Prenons le temps, soyons inventifs et faisons preuve d'audace. Recherchons les compétences et centre d'intérêts de chacune et chacun. Les moments partagés méritent d'être agréables avant d'être utiles !

#### ● Décomposer la journée /

la semaine / l'année peut permettre d'identifier et de travailler sur les moments que l'on souhaite passer ensemble.



## ● Et s'il s'agissait simplement de poser la question aux personnes habitantes ?

- Qu'est-ce qu'il serait important de présenter aux futurs habitantes et habitants pour les aider à se projeter (ou non) dans notre habitat ?
- Qui sommes-nous et quelles sont les valeurs que l'on partage ? Qu'est-ce que l'on est venu chercher en habitant ici ? Quels sont nos objectifs communs ?
- Quels sont les principaux intervenants dans la vie de notre habitat ? Connaissent-ils leurs rôles et leurs limites ?
- Quels sont les espaces privatifs où chacun décide pour soi, et les espaces communs ou des règles collectives doivent être définies ?
- Quelles sont les règles que l'on se fixe pour l'utilisation des espaces communs ? pour les objets et matériels communs ? Existe-t-il des règles qui s'imposent à nous, et si oui pourquoi ?
- Souhaite-t-on mettre en place un budget partagé pour certaines dépenses (dépenses du quotidien, repas, activités sociales et de loisirs, déplacements, ...) ?
- Quels sont nos centres d'intérêt communs ? Quelles activités souhaitons-nous faire ensemble ? Souhaitons-nous les réaliser entre nous, ou avec d'autres ?
- Qu'est-ce qui existe autour de chez nous auquel nous pourrions participer ? Comment savoir ce qui se passe autour de chez nous ?
- À quel rythme et sous quelle forme souhaitons-nous nous réunir pour échanger sur nos envies et nos projets ?
- Qu'est-ce qui a été l'objet de tensions entre nous dernièrement, et comment l'éviter à l'avenir ?
- Qu'est-ce qu'il se passe si l'un ou l'une d'entre nous ne se retrouve plus dans nos décisions collectives ? Si quelqu'un perturbe la vie collective ? Si son maintien à domicile devient difficile pour raison de santé par exemple ?

## ● Et au fait...

il se trouve où ce projet de vie sociale et partagé ? Il est important d'y réfléchir pour favoriser son appropriation..



## IV - Des idées en termes de contenu

### ● Introduction

- Genèse et histoire de l'habitat
- Les personnes habitantes et leurs valeurs partagées
- Précaution : Une charte qui s'attache à la dimension collective de l'habitat mais qui ne limite pas l'autonomie individuelle

### ● Méthodologie

Modalité d'élaboration de la charte et de révisions.

### ● La sécurisation de la vie à domicile

### ● La participation sociale et les règles de vivre ensemble au sein de l'habitat

- Régulation de l'utilisation des espaces communs, du matériel et des équipements partagés
- Autres règles de vivre ensemble (animaux, tabac, alcool, bruit et fête, invitation de proches, ménage et rangement...)
- La vie quotidienne : ce que l'on fait / aime faire ensemble (ou pas) : repas, activités, ...
- L'entraide entre pairs.
- L'organisation concernant le départ et l'arrivée de nouvelles personnes habitantes.

### ● Organisation pratique / régulation

- Communication interne (réunions régulières, affichages, les habitantes et habitants référents, et autres outils divers [qui peuvent être annexés ou non au projet]).
- Modalités de prise de décision collective et de gestion des conflits
- La gestion des charges mises en commun par les personnes vivant dans l'habitat (dépenses du quotidien, activités culturelles et de loisirs, déplacement, ...)

### ● L'environnement, l'habitat, et ses différents espaces

- Environnement
- Parties privatives
- Espaces communs
- Gestion locative

### ● Rôle et responsabilité des principales parties prenantes

- Les personnes habitantes
- La personne morale porteuse de l'habitat
- La personne propriétaire
- L'animateur/animatrices/coordonnateurs/coordinatrices de vie sociale et partagée
- Le cas échéant : les personnes représentantes légales, les proches aidants, les amis, amies et bénévoles, le voisinage, les différents partenaires qui interviennent auprès du collectif, ...

### ● La participation sociale et l'ouverture de l'habitat sur l'extérieur

- Celles et ceux avec qui les personnes habitantes ont noué des liens particuliers (amis, voisins, associations, partenaires, ...)
- Celles et ceux avec qui les personnes habitantes souhaiteraient développer de nouveaux liens

### ● Date et signatures

Pour concrétiser l'engagement collectif, il peut être pertinent que l'ensemble des personnes habitantes signent un seul et même document. L'arrivée d'une nouvelle personne pourrait être l'occasion d'une nouvelle signature lors d'un temps collectif.

**NE PAS HÉSITER À AJOUTER DES CITATIONS DES HABITANTES ET HABITANTS, DES PHOTOS, DES ILLUSTRATIONS, À EMPLOYER LA PREMIÈRE PERSONNE DANS LA RÉDACTION... UN DOCUMENT PERSONNALISÉ ET LUDIQUE SERA D'AUTANT PLUS ATTRAYANT !**

## V - Quelques pistes pour aller plus loin

- Site internet du Département des Côtes d'Armor : [page « habitat inclusif »](#)
- Observatoire national de l'habitat inclusif : [« Faire vivre un projet de vie sociale et partagée en habitat inclusif : retours d'expériences et pistes d'action »](#)
- Site internet de l'association HAPI : [« Élaborer un projet de vie sociale et partagée »](#)
- UNAF : [fiche pratique et exemple de charte de vie sociale et partagée](#)



### CONTACT

[habitat.inclusif@cotesdarmor.fr](mailto:habitat.inclusif@cotesdarmor.fr)